

RESEAU des
Aires Marines
Protégées des pays
de la **COI** [RAMP-COI]



Compte-rendu du troisième Comité de Pilotage

SFA, Victoria, Seychelles
16 et 17 juin 2008

Auteur : Denis ETIENNE, Assistant Technique environnement marin
Date : 04/07/2008
Diffusion : Large Restreinte Confidentielle

Abréviations

AER	Analyse Eco-Régionale
AFD	Agence Française de Développement
AFVP	Agence Française des Volontaires du Progrès
AMP	Aire Marine Protégée
ANGAP	Agence Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (Madagascar)
ARR	Assemblée Régionale de Rodrigues
ARVAM	Agence pour la Recherche et la Valorisation Marines
ASCLME	Agulhas and Somali Current Large Marine Ecosystem project
ATR	Assistant Technique Régional
CBI	Commission Baleinière Internationale
CI	Conservation Internationale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMS	Convention sur les espèces migratrices
COI	Commission de l'Océan Indien
DIREN	Direction régionale de l'environnement
FFEM	Fonds Français pour L'environnement Mondial
GEF	Global Environmental Fund
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières (ICZM en anglais)
IFREMER	Institut Français pour l'Exploitation de la Mer
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MAB	Man and Biosphere (programme UNESCO)
MAEE	Ministère (français) des Affaires Etrangères et Européennes
MAP	Madagascar Action Plan
MMCS	Mauritius Marine Conservation Society
MCSS	Marine Conservation Society Seychelles
ONE	Office National de l'Environnement (Madagascar)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPL	Officier Permanent de Liaison
PFN	Point Focal National
PMM	Parc Marin de Mohéli
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ProGeCo	Projet de gestion intégrée de la zone côtière (EU/COI)
RAMP-COI	Réseau des AMP des pays de la COI
SAGE	Système d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SIG	Système d'information géographique
SWIOFP	South West Indian Ocean Fisheries Project
SFA	Seychelles Fishing Authority
SG	Secrétaire General(e)
TDR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion de Projet
VI	Volontaire International
WCS	Wildlife Conservation Society
WIOMSA	Association de l'océan Indien occidental pour les sciences marines

Lundi 16 juin

9h-10h30 : Ouverture officielle du Comité de Pilotage.

Discours de :

- ✓ Mme Monique Andréas-Esoavelomandroso, Secrétaire Générale de la Commission de l'Océan Indien (COI) : rappel de l'échéance du projet (1 an), de la date limite d'utilisation des fonds et de la nécessité de poursuivre l'effort de mise en œuvre, rappel des principales activités à mettre en œuvre dans les 4 composantes (Analyse Eco-Régionale ou AER, analyse coût - bénéfiques, film, ...), participation des bailleurs, amélioration du fonctionnement de l'Unité de Gestion de Projet (UGP), remerciements.
- ✓ M. Flavien Joubert, Conseiller technique du Ministère de l'environnement : rappel du caractère régional de la biodiversité, difficulté d'assurer le bon fonctionnement des AMP sur le terrain qui peut être facilité par une bonne synergie et des échanges régionaux, exemples des espèces migratrices (tortues). Ouverture officielle du comité de pilotage.

Présentation résumée de l'état d'avancement par le Chef de projet, Rémi Ratsimbazafy.

10h30 : Démarrage des travaux du Comité de pilotage

1. Tour de table et présentation des participants

Commission de l'Océan Indien :

- Mme Andreas Esoavelomandroso, Secrétaire Générale de la COI
- Mme Gina Bonne, Chargée de mission environnement (Présidente)
- M. Denis Etienne, Assistant technique régional environnement marin (ATR)

Unité de Gestion de projet (UGP) (WWF MWIO PO) :

- M. Rémi Ratsimbazafy, Chef de projet
- M. Thierry Razafindralambo, Assistant scientifique
- M. Hasina Ratsimanarisoa, Responsable administratif et financier

Délégation des Comores :

- La COI et le comité de pilotage regrettent l'absence des Comores à ce troisième comité de pilotage.

Délégation de La Réunion :

- M. Lionel Gardes (Point Focal, Chargée de mission milieu marin et IFRECOR, DIREN)

Délégation de Madagascar :

- Mme Hajanirina Razafindrainibe (Point Focal, Responsable technique de la gestion locale des ressources naturelles, SAGE)

Délégation de Maurice :

- Mme Yajoshi Basant Rai (Point Focal, Acting Divisional Scientific Officer, Marine Parks and Reserves Division, Albion Fisheries Research Centre)
- M. Mahen Nuvin Khedah (Représentant de Rodrigues, Assemblée Régionale de Rodrigues)

Délégation des Seychelles :

- Dr. Rolph Payet (Conseiller spécial environnement auprès de la Présidence)
- Mme Jeannette d'Offay (Officier Permanent de Liaison COI, Ministère des Affaires Etrangères)
- M. Ronny Renaud (Point Focal, SCMRT - MPA, Ministère de l'environnement des Seychelles)
- M. Rodney Quatre (Point focal suppléant, SCMRT – MPA)
- M. Selby Rémi (Directeur de la conservation, Ministère de l'Environnement)

Représentants des bailleurs de Fonds :

- Fonds Français pour l'Environnement mondial (FFEM) et Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes : M. Guy Christophe (Chef du SCAC, Ambassade de France aux Seychelles)
- WWF : M. Zo Rakotonomenjanahary (Directeur financier / WWF MWIO PO)
- Conservation International (CI) : M. Harison Randrianasolo, Species Conservation Manager (CI Madagascar)

Conseillers techniques et scientifiques :

- M. Paul Siegel (Conseiller environnement marin, WWF)
- M. Jean-Pascal Quod (Arvam), Représentant du comité d'appui scientifique et technique

Observateurs :

- Jude Bijoux (ICZM officer, ProGeCo)
- Umme Namdarkhan (Assistante de communication, ProGeCo)
- Franke F. Dogley (CEO, Island Seychelles Foundation)
- Mary Stravens (CEO, Island Conservation Society)
- Frederic Milhet (PHD student, SCMRT – MPA)
- Helena Francourt (Research officer, SCMRT – MPA)
- Michel Vély, Assistant technique environnement aux Seychelles et Président de l'association Megaptera.

2. Présentation du rapport d'activité 2006-2007 par composantes.

Composante 1 (Elaboration d'une stratégie régionale de gestion de la biodiversité et des ressources marines)

Contribution de Conservation Internationale.

Le représentant de CI a rappelé la contribution de son organisation à la composante 1 :

- Rapid Assesment Programme dans le NE de Madagascar (mars 2006) : le rapport final est en cours de préparation et la version préparatoire sera transmise à l'UGP et à la COI dans 1 ou 2 semaines, ce qui permettra d'intégrer des éléments pour l'AER.
- Evaluation des espèces marines menacées de Madagascar (atelier CI – IUCN, avril 2006) : le rapport final en cours de finalisation et sera disponible dans 2 mois (fin août) pour intégration dans l'atelier préliminaire de vision (ou atelier de pré-vision).

Phase de reconnaissance au niveau national.

Cette phase de reconnaissance fixe le cadre général dans chaque pays concernant les enjeux biologiques, écologiques, socio-économiques, légaux et institutionnels et les causes racines de la

perte de la biodiversité. Les rapports ont été rendu par les consultants pour les Seychelles, Madagascar et Maurice, mais par pour les Comores. Dans ce dernier cas, seul un rapport préliminaire a été fourni en février 2008 à l'UGP, qui a décidé de fixer une date limite à fin juin.

Il a été décidé qu'il n'y aurait pas d'ateliers nationaux de restitution des résultats, ce qui permettra de réduire les coûts et de gagner du temps. Ces ateliers seront remplacés par l'atelier scientifique de pré-vision qui permettra de réunir les scientifiques et les gestionnaires d'information (sigistes) des pays COI.

Cartographie régionale et collecte des informations.

La réalisation de la carte de base géomorphologique des récifs de l'OIO a pris un gros retard suite à la signature tardive du contrat avec l'IRD.

Les données ont été présentées sous forme cartographique par JP Quod, Directeur de l'ARVAM.

La collecte des informations réalisée par WWF France et l'ARVAM est très lourde, alors même qu'il est estimé que seulement 20% des données biologiques et écologiques existantes sont collectées. Cependant, il est conseillé de ne pas aller trop loin dans la collecte des données, mais d'inciter quelques personnes clés qui n'ont pas encore fourni leurs données à le faire. Pour cela, il est recommandé que la COI intervienne, dès que l'UGP aura fourni les contacts précis des personnes à contacter et les données demandées.

Il a été précisé que les résultats peuvent être biaisés selon l'effort d'échantillonnage (données existantes et données collectées), c'est-à-dire que les hot-spots de biodiversité apparaissent là où la données est importante, mais qu'il en serait tenu compte lors de l'atelier de pré-vision.

Par ailleurs, il est proposé de placer un Volontaire International (VI) auprès de WWF Madagascar, afin d'appuyer l'UGP dans la réalisation de l'AER et la préparation de la stratégie régionale (voir TDR en annexe).

Ateliers.

L'atelier préliminaire de vision sera organisé par l'UGP à Madagascar en octobre 2008, en lien avec l'initiative « Programme de Travail sur les Aires Protégées » (PoWPA) de la CBD avec TNC, WWF, CI et WCS (Wildlife Conservation Society). Les personnes qui doivent encore fournir de la donnée seront invitées.

L'atelier régional de vision sera organisé en mars/avril 2009, avec une approche de gestion participative, l'utilisation de logiciel Marxan et un travail par territoire.

Remarques et propositions des pays.

France / Réunion : le PFN a posé les questions suivantes : A quel niveau faut-il arrêter le travail ? Quand faire l'atelier de vision compte tenu de la fin du projet en juin 2009 ? Quand arrête t-on la collecte des données ? Quelles sont les données structurelles qui manquent encore ? Quelles sont les données que doit fournir la Réunion ? Par ailleurs, le PFN a insisté sur la nécessité d'une bonne coordination entre l'UGP et les prestataires et sur la nécessité de se focaliser sur les données fondamentales manquantes. Il est important que le VI qui sera placé à l'UGP dispose d'un référentiel de travail bien précis, afin d'éviter qu'il ne se disperse dans la collecte et l'analyse des données.

Madagascar : tenir compte des autres initiatives régionales Madagascar, Maurice, Seychelles (ASCLME) avec lesquelles il faut se coordonner. A Madagascar, le Centre National de Données Océanographiques et l'Office National de l'Environnement (ONE) ont certainement des données disponibles et il est recommandé que l'UGP contacte ces structures.

Maurice : faire le bilan des données disponibles et prioriser la collecte de ce qui manque, selon les moyens et le temps disponible.

Seychelles : la personne recrutée (VI) devra se mettre en contact avec les structures malgaches, comme recommandé par la PFN de Madagascar.

Remarques et propositions de la COI.

Mettre les fichiers lourds (rapports des phases de reconnaissance pays, atlas de présentation des données biologiques et écologiques, ...) sur Internet sur le site du projet RAMP-COI.

La COI a informé les membres du comité de pilotage de l'initiative française (Agence des AMP) de réaliser un inventaire mammifères marins, tortues et oiseaux par survol aérien en 2009. Les pays qui le souhaitent seront associés à cette initiative.

Analyse socio-économique (coût – bénéfice des AMP)

L'UGP a précisé que deux sites représentatifs seraient choisis entre 2 groupes d'îles possédant des caractéristiques socio-économiques similaires ou proches, c'est-à-dire d'une part Seychelles, Maurice et Réunion, et d'autre part, Madagascar et les Comores.

Le PFN de la Réunion a fait remarquer :

- Il faut sortir la Réunion du premier groupe car les caractéristiques socio-économiques de la réunion sont très différentes de celles des Seychelles et de l'île Maurice,
- Il est nécessaire de démarrer l'étude très rapidement car les délais de réalisation de ce type d'étude peuvent être très longs.

La PFN de Madagascar a précisé qu'une analyse économique a été faite en début de PE3 et que les TDR seront envoyés à l'UGP et à la COI pour compléter éventuellement les TDR préparés dans le cadre du projet RAMP-COI.

Paul Siegel a précisé qu'il faut voir l'analyse socio-économique comme une stratégie de gestion des biens : combien on dépense (pêche) ?, combien on investit (conservation) ?. Il faut se placer sur un plan politique pour la création des AMP (sécurité alimentaire, emploi, économie), donc il faut parler le langage des décideurs.

La SG de la COI a rappelé qu'il faut évaluer l'impact des projets pilotés par la COI dans les pays et que cette étude peut contribuer à cela. Elle encourage l'UGP à aller rapidement de l'avant.

L'ATR COI a précisé que pour gagner du temps, et dans la mesure où le nombre de prestataires capables d'offrir ce service était limité, il n'était peut-être pas nécessaire de passer par un appel d'offre ou choix direct de prestataires. L'UGP va vérifier avec le FFEM.

Il rappelle l'importance de faire appel à de la maîtrise d'ouvrage pour appuyer l'UGP et rappelle que la recommandation de la COI était de s'orienter vers l'IRD Réunion (M. Gilbert David).

Compte tenu de la complexité de ce type d'étude, et des moyens et du temps limité, il faut s'en tenir à des résultats clairs comme demandé par les bailleurs (FFEM), tout en envisageant les trois niveaux de complexité (coût de création de l'AMP et bénéfices directs, bénéfices directs et indirects, valeur de la biodiversité).

Recommandations :

- La COI contacte les experts qui n'ont pas répondu aux demandes d'information, dès lors que l'UGP aura fourni les informations nécessaires (nom et contacts des experts, données demandées).
- Le Comité de pilotage approuve le recrutement d'un VI par WWF France pour qu'il soit placé auprès de l'UGP en appui à la composante 1, avec un référentiel de travail précis. L'UGP contacte WWF France pour lancer la procédure de recrutement.
- Le Comité de pilotage autorise l'UGP à organiser l'atelier de pré-vision en lien avec l'initiative PoWPA de la CBD.
- Le Comité de pilotage autorise la participation de M. JP Quod, représentant du comité scientifique et technique à participer, à l'invitation de l'UGP, à l'atelier « Systematic conservation planning of the WIO » qui aura lieu le 21/08/08, à Durban, Afrique du Sud.
- L'UGP remet aux PFN de chaque pays le rapport de phase de reconnaissance le concernant et place les fichiers en consultation sur le site du projet RAMP-COI.
- L'UGP lance rapidement l'analyse coût – bénéfice des AMP sur deux sites.

Composante 2 (Appui au renforcement ou à la création d'AMP)

2.A. Intervention d'urgence sur les AMP clés (Mohéli).

L'UGP a présenté les principaux résultats de la mission diagnostic à Mohéli effectuée au mois de juillet 2007 par le consultant M. Jurg Brand. Plusieurs recommandations sont sorties de cette mission incluant le besoin d'amélioration du plan de gestion pour l'appliquer aux réalités de terrain, la révision des accords de co-gestion (implication des associations villageoises), la révision du décret de création du PMM, le salaire des éco-gardes, le rôle des organes délibérant et exécutif, et l'inscription du PMM en réserve de biosphère du programme MAB de l'UNESCO.

Pour la faisabilité de mise en œuvre de ces recommandations, un atelier a été effectué en avril 2008 à Moroni avec la participation des acteurs impliqués au PMM incluant le personnel, les membres du comité de gestion, le représentant de l'AFD, l'ONG C3, l'observatoire des tortues marines – Kelonia, les représentants des projets PNUD (Plan d'affaire, SGP, OCB), les représentants des initiatives « Patrimoine mondial », le représentant du programme MAB UNESCO de Nairobi, l'UGP et les organismes étatiques. Cet atelier a permis de mettre sur le même niveau d'information tous les acteurs du PMM en ce qui concerne les résultats et les recommandations issus de la mission de diagnostic. Il a permis également de faire partager à tous les participants les activités et programmes en cours et en perspective. En outre, les coûts de fonctionnement du PMM (60 000 Euro), la création du fond fiduciaire, le statut des écogardes et la situation de leurs salaires ont été également discutés. Quoique le statut des écogardes et le paiement de leurs salaires constituent le noyau de gestion du PMM, des solutions pérennes restent encore à trouver pour régler le problème.

Par la suite, un plan d'action présentant les actions à mener a été produit avec les participants, dont les grands axes sont : la révision du décret de création qui a déjà commencé, l'arrangement du plan de gestion comme outil de promotion et de marketing pour le PMM et cohérent avec le plan d'affaire, la négociation des accords de gestion, la désignation internationale (Réserve de Biosphère et Patrimoine mondial) et les activités de terrain qui sont la surveillance et le suivi écologique.

Plan d'action : l'UGP propose d'intervenir stratégiquement au niveau du plan de gestion par l'intermédiaire d'un consultant (juin 2008), en considérant le plan de gestion comme un outil de gestion, mais aussi de promotion et de marketing pour le PMM. En effet, le plan de gestion constitue

l'argument technique indispensable comme base de l'établissement du plan d'affaire en cours avec le financement PNUD (qui se termine fin 2008). Dans ce sens, une convention a été établie entre le WWF et PNUD Comores et la collaboration est toujours au stade de développement des fiches de données pour chaque activité pour introduire les coûts respectifs dans un modèle financier. A l'état actuel des choses, ces fiches de données à établir par le staff du PMM ne sont pas encore complétées et envoyées au WWF comme prévu. Il est rappelé que ce plan d'affaire est très important pour la mise en place d'un fonds fiduciaire.

Jude Bijoux estime que la priorité est le financement durable du PMM et l'ATR a rappelé que le FFEM est disposé à démarrer un fonds fiduciaire en s'appuyant sur l'initiative Sustainable Seas Trust (SST), cadre légal pour la création d'un fonds fiduciaire. Il est recommandé que l'UGP étudie la possibilité de la mise en place d'un fonds fiduciaire pour le PMM.

Paul Siegel va transmettre une étude réalisée par WWF sur les moyens de financer les AMP.

La COI rappelle qu'il est important de ne pas « abandonner » les Comores et en particulier le parc marin de Mohéli, malgré les difficultés à résoudre. Il est important d'agir à deux niveaux : institutionnel (appui au fonctionnement, plan de gestion, comité de pilotage) et financier (financement durable par l'intermédiaire d'un fonds fiduciaire), selon les recommandations de l'étude diagnostic et de l'atelier. Enfin, il faut que le projet RAMP-COI soutienne l'inscription en réserve de biosphère, en faisant éventuellement appel à un consultant pour accompagner les comoriens dans leur démarche.

Par ailleurs, il est rappelé que François Beudart de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) va prochainement prendre des fonctions d'appuis au PMM et qu'il pourra appuyer le projet RAMP-COI et l'UGP dans sa mise en œuvre sur Mohéli.

La COI rappelle qu'il est nécessaire d'avoir une vraie volonté politique aux Comores pour aboutir à des résultats concrets, avec l'appui du projet. Il est nécessaire pour cela de poursuivre le dialogue avec les autorités comoriennes.

2.C. Renforcement (ou appui à la création) d'AMP.

Pour les détails de réalisation, se reporter au rapport d'activité de l'UGP.

Madagascar.

- Ile aux Nattes : il a été demandé à CI d'envoyer le rapport sur les travaux d'inventaires sous-marins réalisés (financement CI).
- Baie d'Embodivahibe : le projet finance la constitution du dossier de soumission pour l'obtention d'un statut temporaire (financement CI).
- Velondriake au Nord de Toliara (Andavadoka) : délimitation et élaboration de plan de gestion pour une acquisition d'un statut définitif (mai 2008). Partenariat avec WCS, Blue venture, Copéfrito et l'IRD France Réunion.
- Saint-Augustin à Tariboly (Sud-Ouest de Toliara) : partenariat avec WWF, le SAGE et l'ANGAP. Délimitation et élaboration du plan de gestion pour l'obtention du statut temporaire

Maurice.

Financement de l'inventaire biologique et de la démarcation du parc marin de Balaclava.

Des précisions sont à apporter sur le coût estimé de l'inventaire et les modalités de mise en œuvre.

Maurice / Rodrigues.

Financement de la création de la Réserve marine de Rivière Banane dans le cadre d'un contrat avec Shoals Rodrigues (octobre 2007) : 7 bouées de démarcation et mouillage ont été installées, les panneaux d'information sont en cours de préparation.

M. Mahen Nuvin KHEDAH, représentant de Rodrigues, réaffirme le soutien de l'Assemblée Régionale de Rodrigues (ARR). Il y a une proposition de créer une unité spécifique pour intervenir dans tous les parcs marins (surveillance, entretien, etc...).

Mme Basant Rai, PFN de Maurice a rappelé l'envoi d'un courrier par l'ARR en date du 16 octobre 2007. Elle recommande que l'ARR prenne rapidement une décision en ce qui concerne la gestion et le financement de la RM de Rivière Banane (le plan de gestion n'a toujours pas été approuvé).

La COI a précisé que les questions de financement et de gestion sont primordiales et avaient déjà été soulevées lors du deuxième comité de pilotage. Compte tenu de la décision de l'ARR d'assurer la gestion des réserves marines par une unité spécifique, certains financements prévus dans le cadre du contrat avec Shoals ne sont plus pertinents. Il est demandé à l'ARR de proposer d'autres actions à réaliser sur la RM de Rivière Banane pour utiliser ces financements.

Le représentant de Rodrigues a promis d'informer rapidement la COI sur les décisions prises par l'ARR.

Seychelles.

L'UGP a fait remarqué qu'il y avait eu des difficultés au démarrage pour la mise en œuvre du projet « radars de surveillance », ce qui explique les retards. La 1^{ière} proposition prévoyait 5 radars FURUNO, mais cela a été réduit à 3 radars (1 à Cousin + 2 à Curieuse). Il y a eu un coût supplémentaire d'installation à prévoir (10000 €), oublié dans la première proposition. L'approbation du bailleur (FFEM) est maintenant acquise et plus rien n'empêche l'achat et l'installation des radars. La première tranche de paiements va être envoyée à SEYCMI (50%).

Le PFN des Seychelles a fait remarqué que les Seychelles avaient donné de nombreuses garanties et fournit les pièces nécessaires et qu'à un moment, compte tenu des lenteurs et des complications, les partenaires (Nature Seychelles et SCMRM-MPA) étaient prêts à abandonner.

Il a été convenu qu'avant la fin du comité de pilotage, le PFN va récupérer la facture auprès de SEYCMI, afin que l'UGP réalise le paiement dans les plus brefs délais.

Cousin : financement de la mise en place d'une base de données et d'un programme de suivi à travers l'établissement de cartographie et un inventaire des habitats marins.

Aldabra : mise en place de sources d'énergie renouvelables – financement du diagnostic (étude) et des réalisations.

La COI a fait remarquer qu'il fallait limiter au maximum l'aspect étude et se concentrer sur des réalisations concrètes de production d'électricité à partir des énergies renouvelables.

Formation des gestionnaires.

La COI a rappelé que ProGeCo soutient le programme de certification des gestionnaires d'AMP mis en place par le WIOMSA. Des contacts ont été pris par l'ATR auprès de l'IHSM qui a mis en place une formation des gestionnaires (en français) et qui a fait part de besoins en équipement.

Il est demandé à l'UGP de poursuivre les contacts avec l'IHSM afin d'identifier précisément les besoins et d'envisager un appui du projet.

Le PFN des Seychelles a rappelé qu'il y avait un réel besoin d'appui pour la formation des gestionnaires et que cela serait discuté ultérieurement plus en détail avec l'UGP.

La PFN de Maurice soutient l'idée de la COI et confirme qu'il faut faire des démarches auprès de l'IHSM. Elle précise que les pays n'ont pas toujours les moyens d'envoyer leurs gestionnaires en formation et qu'une formation régionale serait utile.

2.D. Appui à la valorisation durable des ressources marines.

Maurice / Rodrigues.

Rivière Banane : développement d'activité touristique et d'élevage durable (contrat avec Shoals Rodrigues, janvier 2008). Le représentant de Rodrigues confirme que les pêcheurs locaux sont satisfaits des activités mises en œuvre par Shoals.

Seychelles.

Installation d'un ponton flottant et développement d'activités touristiques et d'éducation au parc marin de Sainte-Anne, en partenariat avec Mason's Travel.

Le PFN des Seychelles a par ailleurs présenté une proposition de projet pour étudier l'utilisation des zones protégées pour le suivi des poissons et l'impact de la pêche. L'UGP a rappelé qu'il faut que les activités mises en œuvre dans cette composante bénéficient en priorités aux populations locales et que la soumission de la proposition doit suivre le même principe que celui établi lors de l'appel à manifestation. Il a été décidé par les membres du comité de pilotage que cette proposition serait étudiée ultérieurement en considérant les reliquats de budget disponibles.

Madagascar.

Nosy Tanikely (Nosy Be) : site très touristique avec 16 à 22 000 visiteurs / an. Appui à la création d'une boutique pour la vente de produits artisanaux des communautés locales et d'un centre d'interprétation pour la valorisation du site.

Comores.

Appui à l'écotourisme baleinier en partenariat avec Megaptera (avril 2008) sur la Grande Comore, Anjouan et Mohéli.

La COI a demandé d'étudier la possibilité de développer des activités alternatives en lien avec la pêche artisanale (ex : dispositifs de concentration de poissons ou autre) ou l'aquaculture. Il a été rappelé qu'un atelier de travail avait été organisé récemment par ProGeCo à Rodrigues et qu'il est envisagé d'appuyer l'aquaculture des concombres de mer. Il est demandé à l'UGP de considérer des liens possibles avec ProGeCo sur cette question du développement d'activités alternatives (pêche et aquaculture), en se basant sur les diagnostics réalisés par ProGeCo dans les pays. L'ATR appuiera cette démarche.

Recommandations :

- **Comores / Parc marin de Mohéli : l'UGP appuie le parc pour finaliser le nouveau plan de gestion en coordination avec l'établissement du plan d'affaire, et assurer le classement en réserve de biosphère de l'île de Mohéli. L'UGP envisage la création d'un fonds fiduciaire pour permettre le financement durable du parc. Ces actions pourront être conduites avec l'appui sur place de François Beudart de l'AFVP.**
- **Madagascar : CI fournit régulièrement les rapports d'activité et informations pertinentes concernant les activités conduites dans le cadre du projet RAMP-COI à l'île aux Nattes et à Ambodivahibe.**
- **Maurice : l'UGP finalise les TDR de l'inventaire du parc marin de Balaclava avec la PFN et prépare les contrats.**

- **Maurice / Rodrigues** : Le représentant de Rodrigues fournit à la COI (1) une proposition d'utilisation des reliquats (contrat Shoals) et (2) des précisions concernant le gestion et le financement de la Réserve Marine de Rivière Banane. Après modification éventuelle et acceptation, la COI transmet la proposition à l'UGP pour modifier le contrat en conséquence.
- **Seychelles** : l'UGP accélère la réalisation du projet de « surveillance radar » sur les îles de Cousin et Curieuse, et prépare les contrats pour la deuxième phase d'appui à Cousin et à Aldabra.
- **Formation des gestionnaires** : l'UGP prend contact avec l'IHSM pour étudier les possibilités de soutien à la formation des gestionnaires et coordonne avec l'initiative WIOMSA de programme de certification.
- **Appui à la valorisation durable des ressources marines** : L'UGP envisage l'appui à des activités de pêche ou d'aquaculture en lien avec ProGeCo.

Composante 3 (Forum des gestionnaires)

L'UGP a débuté par une présentation du plan de communication qui englobe les composantes 3 et 4, et qui a été révisé et finalisé en début 2008.

Il est rappelé que dans la composante 3, il y a deux activités principales (les rencontres annuelles des gestionnaires et les visites d'étude et d'échange de personnel entre AMP) et deux activités secondaires (création du site Internet et diffusion de documents techniques et stratégiques).

Réseau des gestionnaires d'AMP.

La PFN de Madagascar a demandé comment se ferait l'adhésion des nouvelles AMP au réseau. L'UGP a précisé que le projet met en place un Réseau Ecologique en plus du Réseau des gestionnaires d'AMPs. Dans ce Réseau Ecologique, figurent les AMPs existantes et futures.

La COI a rappelé qu'à un an de la clôture du projet, il était urgent de formaliser le réseau et pour cela de définir un « tête de réseau » prête à assurer le secrétariat et de proposer aux membres des modalités de fonctionnement transcrites dans une Charte. Il est rappelé que la Charte du réseau des AMP France peut servir de modèle.

L'UGP a reconnu que lors de la première rencontre, il y avait eu définition des objectifs, mais que le réseau reste aujourd'hui virtuel. Les pays sont entrain de discuter en groupe de travail au niveau national et leur travail de réflexion sera remis à l'UGP d'ici le 10 juillet 2008. L'UGP synthétisera par la suite ces travaux de réflexion.

Paul Siegel a informé l'UGP que des expériences similaires en Afrique de l'Ouest pourraient être potentiellement utile au Réseau AMP-COI, et notamment la Déclaration de politique générale des pêches qui souligne les principes de gouvernance et co-gestion. Le réseau AMP a suivi la déclaration de politique générale (signée par Ministère de l'environnement et de la pêche). Cette déclaration sera envoyée par Paul Siegel à la COI et à l'UGP pour information.

Visites d'échanges.

La COI a fait remarquer que les visites d'échanges devraient démarrer rapidement. L'UGP a précisé la nécessité de voir d'une part les expériences positives dans la région et d'autre part les besoins des gestionnaires pour permettre d'organiser les visites d'échanges valorisant ces expériences positives.

Ultérieurement (hors comité de pilotage), le Point focal France/Réunion a proposé qu'un moyen simple de réaliser des échanges fructueux entre les différentes structures gestionnaires d'AMP serait de mettre en place un système d'échanges temporaires (2 à 3 semaines) de « rangers ». Outre les échanges d'expériences, la découverte de nouvelles modalités de travail, ce système permettrait de mutualiser les effectifs des différentes structures pendant les périodes de pointe ou de creux d'activité. Il est proposé que l'UGP fasse circuler un questionnaire de recensement des besoins et des propositions des différentes AMP. L'UGP pourra ensuite financer les déplacements des « rangers ».

Site Internet du réseau des gestionnaires.

L'UGP a précisé que l'architecture était définie et que la version statique était presque terminée. Il y aura une partie grand public et une partie privée de téléchargement d'outils techniques.

Le PFN de la France s'est inquiété de la multiplicité de sites traitant du même sujet (2 sites Internet créés par le projet RAMP-COI + site de ProGeCo + site COI) et du devenir de ces sites lorsque les projets seront terminés. Il préconise de prévoir un portail au niveau du site de la COI et des liens entre les sites.

La COI a rappelé que la recommandation initiale de la COI était de n'avoir qu'un seul site qui soit à la fois le site du projet RAMP-COI et le site du réseau des gestionnaires, car de nombreux modules sont communs. Dans la mesure où ce n'est pas la solution qui a été retenue par l'UGP, elle préconise d'alimenter le site des gestionnaires avec le site projet (par exemple le module décrivant les AMP). Elle précise que la COI joue déjà le rôle de portail.

En ce qui concerne le portage futur des sites Internet, la COI a donné l'exemple du portage du site PRPV assuré par le CIRAD Réunion, la capacité pour ce travail n'existant pas aujourd'hui au niveau de la COI.

Enfin, la COI s'est étonné du coût de réalisation élevé du site des gestionnaires à Madagascar. L'UGP a précisé que c'était dû à un espace d'hébergement important.

Recommandations :

- **Réseau des gestionnaires : formaliser au plus vite le réseau afin d'assurer sa pérennité. Paul Siegel fait part de ses expériences à l'UGP et transmet la Déclaration de politique générale des pêches de l'Afrique de l'Ouest à l'UGP et à la COI.**
- **Visite d'échange : l'UGP met rapidement en œuvre des échanges entre les AMP.**
- **Site Internet du réseau des gestionnaires : l'UGP finalise rapidement le site Internet du réseau et intègre les éléments intéressants du site Internet du projet.**

Composante 4 (Sensibilisation et communication)

Plan de communication.

Paul Siegel a rappelé que le plan de communication doit préparer le terrain pour le futur et pas uniquement valoriser ce qui a été fait dans le cadre du projet. Les gestionnaires s'inquiètent des questions de financement, mais une partie de la responsabilité revient aux Etats. Il faut donc intégrer la gestion de l'environnement dans la politique des Etats. Il faut montrer aux décideurs comment nos actions répondent aux priorités nationales des pays. Il faut faire passer le message du bénéfice social qu'apporte les AMP (réduction de pauvreté, sécurité alimentaire). Le plan de communication doit participer à cela. Par ailleurs, il a remarqué que certains groupes cibles n'apparaissent pas clairement dans le plan de communication : juriste, avocats, députés.

Le PFN des Seychelles a expliqué qu'en plus des décideurs politiques, il faut sensibiliser les éléments du système judiciaire qui interviennent lorsque des délits sont commis dans les AMP (confiscation des appareils de pêche).

La COI confirme qu'il est essentiel de toucher les décideurs et les pays qui se posent la question des impacts des actions financées. Il faut cibler les actions de communications, notamment sur les retombées économiques et la valeur ajoutée de la création des AMP.

JP Quod a expliqué qu'en 1999, il y avait eu une réunion des chefs d'Etats de la COI et la présentation de 10 plans d'actions environnementaux ou « Politique régionale de développement durable ». Le comité de pilotage a demandé à JP Quod d'envoyer une copie de ce document à la COI.

Michel Vély a précisé qu'au sein d'un même gouvernement ou d'une même administration tous les décideurs n'ont pas la même sensibilité par rapport à la nécessité de protéger l'environnement (pour différentes raisons souvent liées au développement économique à court terme), et que pour cela il est nécessaire de communiquer avec les décideurs les moins convaincus pour les convaincre que le choix économique à court terme n'est pas la solution. Il a donné l'exemple de la pêche aux requins aux Seychelles qui peut être destructrice comme dans le cas du « finning » de requins dans l'atoll de Saint Joseph récemment (qui en fait est autorisé par la loi en vigueur mais très destructeur pour le milieu). Les services de conservation sont convaincus de la nécessité de créer des AMP nurseries pour les requins Il faut convaincre ensuite les autres décideurs parfois au sein du même ministère. Ensuite cela concerne l'aspect législatif et réglementaire C'est là toute la complexité de l'exercice de communication pour ce qui concerne la création de nouvelles AMP

La COI a précisé qu'en plus des activités classiques de sensibilisation, le projet prévoyait une action directe vers les décideurs dans le cadre (1) de l'adoption de la stratégie régionale de conservation de la biodiversité et (2) de la diffusion de l'analyse coûts – bénéfiques.

Exposition itinérante et évènements d'envergure nationale.

Se référer au rapport d'activités sur les appuis donnés par l'UGP à Madagascar, Seychelles et la Réunion.

Comores : appui de la fête de la tortue à Itsamia (avril 2008), événement d'envergure nationale aux Comores

Madagascar : appui au festival des baleines, fin août 2008 à Sainte-Marie

Michel Vély a précisé que le festival des baleines à Sainte - Marie est le bon endroit pour parler des AMP. Cela renforcera l'événement qui aujourd'hui ressemble plus à une grande kermesse. La COI demande que dans ce cas soit fait le lien avec les AMP, éventuellement pour promouvoir la création d'une AMP spécifique pour les baleines à bosses, dans la zone de Sainte-Marie.

La PFN a par ailleurs précisé que lors du World Maritime Day, il y aura une présentation du projet COI de lutte contre les déversements d'hydrocarbures

Maurice : appui au festival du dauphin.

La PFN va vérifier auprès de la MMCS que ce festival aura bien lieu.

La PFN va aussi contacter les Ministères de l'environnement et de l'agro-industrie et des pêches pour vérifier si un autre événement serait susceptible d'être appuyé par le projet.

Seychelles : appui à Subios (présentation de film) en octobre 2008.

Michel Vély a précisé qu'il est possible aux autres pays d'envoyer des images et des films aux Seychelles pour le festival Subios.

Michel Vély a posé la question : faut-il communiquer là où les gens sont déjà convaincus ?

L'UGP a expliqué que c'est la raison pour laquelle a été choisi un événement d'envergure nationale, afin de toucher le maximum de public et pas uniquement les gens déjà sensibilisés.

Réalisation et diffusion de documents de sensibilisation (et d'information).

L'UGP a préparé un Kit de sensibilisation sur les AMP, suite à l'inventaire des outils existants dans la région.

Par ailleurs, les autres outils de sensibilisation prévus sont :

- Film à vocation didactique.
- CD-ROM de capitalisation.

Site web du projet : il est prévu de mettre en place une carte interactive, conformément au cahier des charges.

Gazette des îles :

L'UGP a précisé que la prochaine « Gazette des îles » (journal d'information du projet) est prévue pour fin juillet et paraîtra tous les 6 mois.

Le PFN de la Réunion a conseillé à l'UGP de demander aux PFN et aux partenaires du forum s'il y a des sujets spécifiques à traiter et s'ils ont des articles à mettre dans la Gazette. (Ex : Seychelles 29 ans de parc marin).

La COI a confirmé que la Gazette est un bon outil à la fois pour communiquer sur le projet et échanger des informations entre les différentes AMP.

Film :

Suite aux contacts pris par l'ATR avec M. Philippe Valette, Directeur de NAUSICAA (Centre National de la Mer, Boulogne-sur-mer, France) en novembre 2007 et à une réunion qui a eu lieu entre M. Valette et l'UGP en mars 2008 à WWF Madagascar, il apparaît qu'il n'y a pas de possibilité de coopération dans l'immédiat car le projet NAUSICAA traitera surtout du canal de Mozambique et de Madagascar. Un appel d'offres sera lancé incessamment pour choisir le prestataire chargé de fournir le film clé en main à partir d'un synopsis fourni dans l'appel d'offre. Par ailleurs certaines opportunités existent et pourraient faciliter la réalisation de ce film, comme celle proposée par le consortium

Gédéon Production / WWF France qui prévoit un film sur la région Afrique et Madagascar. Une négociation sur les droits d'utilisations des images est en cours.

La COI a rappelé que M. Guy Ancel du centre Multimédia de l'Université de la Réunion avait la capacité de réaliser des films de bonnes qualités à moindre coûts, comme il l'a fait à plusieurs reprises pour le Centre Kelonia (environ 5000 € pour un 26 mn) et elle a recommandé à l'UGP de prendre contact avec cette personne. Cependant Guy Ancel n'a pas été rencontré lors de la mission de l'UGP à la Réunion.

La COI a fait remarquer qu'un appel d'offre n'était peut-être pas la meilleure solution pour produire le film prévu dans le cadre du projet car il s'agit d'une procédure lourde. L'UGP a précisé que le WWF a un Responsable de Communication travaillant étroitement avec l'UGP pour tous les aspects de production de matériels de communication incluant la production de films.

Recommandations :

- **Plan de communication : tenir compte des remarques faites par les membres du comité de pilotage pour apporter des améliorations à la communication.**
- **Diffuser les résultats de l'analyse coût – bénéfices et de la stratégie de conservation de la biodiversité auprès des décideurs politiques.**
- **Exposition itinérante : l'UGP poursuit le travail réalisé en appuyant les événements d'envergure nationale dans les pays, en concertation avec les PFN.**
- **Gazette des Iles : l'UGP poursuit la publication du journal d'information du projet à un rythme semestriel en proposant aux PFN et partenaires de faire passer des articles et/ou informations sur les AMP.**
- **Film : l'UGP étudie toutes les possibilités de réalisation du film en tenant compte des coûts de revient et des différentes propositions / possibilités de partenariat.**

Mardi 17 juin

La deuxième journée a débuté par une présentation du **Global Island Partnership (GLISPA)** par M. Rolph Payet, Conseiller spécial auprès du Président de la République des Seychelles, en matière d'environnement. Le Président Michel va prochainement écrire aux Chefs d'Etat des pays de la COI pour leur proposer d'adhérer à l'initiative et de s'engager à mettre un certain pourcentage de leur territoire marin en AMP.

M. Payet a présenté également l'organisation du « Indian Ocean Challenge » à la réunion 2010 de la CBD durant lequel seront traités les engagements politiques et financiers, le développement de partenariat, le développement de synergie entre les projets existants et les institutions, et l'amélioration de la gouvernance. Suite à la présentation de l'UGP du souhait des gestionnaires d'AMPs de mettre en place un Fonds Fiduciaire régional, M. Payet a aussi suggéré de présenter cette idée au cours de cette réunion.

La COI a fait remarquer que le prochain sommet de Chefs d'Etat COI (prévu pour 2009 ou 2010) pourrait être une bonne plate forme pour le lancement de l'initiative au niveau régional.

3. Gestion du projet (Aspects financiers, institutionnels et administratifs)

Présentation des dépenses (rapport provisoire)

Pour les détails, se reporter au rapport financier et aux documents distribués en cours de comité de pilotage.

1 086 596 € ont été dépensés, soit 56% du budget global, principalement entre les composantes 1 (87%) et 5 (73%). L'UGP a présenté un certain nombre de propositions de rééquilibrage du budget entre les 4 composantes, dont la principale serait un transfert d'un montant non utilisé de la composante 2 (appui aux AMP) vers la composante 1 (AER) et cela en vue de la préparation de la fin du projet et des prévisions après la fin du projet.

Suite aux missions de Julien Calas (FFEM, juillet 2007) et de Denis Etienne (COI, février 2008), le budget de fonctionnement de l'UGP (= composante 5) a été réajusté à un montant de 262 444 €, ce qui correspond à 79 553 € de plus que le budget initial qui seront répartis entre : 69 000 € pris en charge par WWF et 10 000 € par le FFEM.

Remarques et propositions des pays

Le PFN de France/Réunion a fait remarquer que la composante 1 (AER) est essentielle, ainsi que la composante 3 (réseau des gestionnaires), car ce sont les activités qui assureront la pérennité du projet après la fin des financements. Il s'est prononcé en faveur d'un renforcement de la composante 1, s'il n'y a pas de nouvelles propositions des pays dans le cadre de la composante 2. Il a par ailleurs fait remarquer qu'il y avait des confusions dans les tableaux car les contributions de CI et du MAEE apparaissent, alors qu'il s'agit d'un apport en nature (« in-kind ») et non en liquidité. Cela rend difficile l'analyse alors même qu'il est nécessaire de rentrer dans le détail de chaque composante pour pouvoir se prononcer sur les propositions de l'UGP.

La PFN de Madagascar a expliqué que la composante 1 (AER) est fondamentale, mais qu'il faut aussi vérifier s'il n'y a pas des besoins spécifiques pour le réseau des gestionnaires (composante 3), afin de s'assurer que celui-ci reste fonctionnel après le projet. Elle propose que s'il n'y a pas de nouvelles activités à mettre en oeuvre en composante 2, il faut utiliser les reliquats pour finaliser les activités en cours, les requêtes d'appoint et les choses oubliées (voir document de projet).

La PFN de Maurice considère qu'il faut mettre l'accent sur l'AER qu'il est impératif de terminer, mais sans oublier les dépenses additionnelles à prévoir pour les Comores, dans le cadre de l'appui au renforcement des sites prioritaires (parc marin de Mohéli) = composante 2.

Le PFN des Seychelles a fait remarquer que la présentation est un peu lourde et difficile à suivre, notamment car les PFN n'ont pas reçu les prévisionnels de dépenses avant le comité de pilotage. Il a fait part de son étonnement qu'il y ait des transferts entre composantes, et notamment de la composante 2 vers les autres (économie dans la composante 2), alors même que cette composante est importante car elle permet d'appuyer les AMP et répond aux besoins des pays. Il propose que l'UGP trouve d'autres sources de financement pour compléter la composante 1, éventuellement en partenariat avec d'autres projets (ex : étude coût - bénéfice ou AER avec ProGeCo).

Remarques et propositions de la COI.

La COI a expliqué qu'il fallait bien définir les priorités du projet avant d'affecter les montants à chaque composante, et que c'était la responsabilité du comité de pilotage. Par ailleurs, il faut considérer que le financement du FFEM sera peut être disponible après 2009.

La COI ne recommande pas d'augmenter les budgets des composantes 3 et 4 qui sont déjà bien pourvue et qui sont moins prioritaires que les composantes 1 et 2.

La COI a demandé à l'UGP de préparer un prévisionnel de dépenses qui ne prenne en compte que les liquidités disponibles (budgets de WWF et du FFEM), afin de permettre aux membres du comité de pilotage de faire leur analyse.

La COI a fait remarquer que les 40 000 € qui sont prévu pour la réalisation du film en composante 4 sont sans doute excessif, dans la mesure où il y a une proposition du Centre Multimédia de la Réunion de réaliser un film de 26 mn pour environ 5000 €.

La COI a demandé si depuis la prévision réalisée en février 2008, il apparaît que le nouveau budget de fonctionnement (composante 5) est réaliste. Elle a demandé s'il n'y avait pas un double emploi entre les lignes budgétaires « appui technique administration & finance » et « frais administratifs et de supervision ».

Remarques et propositions des observateurs.

Paul Siegel a fait remarquer qu'il fallait finaliser le travail de vision et de stratégie (composante1) et s'assurer que l'aspect communication est bien pris en compte. Il faut considérer qu'il faudra poursuivre l'appui au delà du 30 juin 2009.

Michel Vély a fait remarquer qu'il serait souhaitable d'avoir des éléments permettant d'assurer la pérennité du projet, tel que fonds fiduciaires, mais la création de ces outils prend beaucoup de temps.

Réponses et précisions de l'UGP.

L'UGP a précisé que le projet a essayé d'apporter une contribution à peu près « équitable » à chaque pays dans le cadre de la réalisation de la composante 2 (appui aux AMP) et que cette composante reste la plus importante du financement global, même si son montant diminue avec la proposition de transfert des reliquats de 2 vers 1.

Concernant la question du double emploi des lignes budgétaires, le responsable financier de WWF a fait remarquer que les frais administratifs (7,5%) couvre les frais de supervision, « core cost » de WWF et notamment des coûts des directeurs assurant la supervision des projets, et non les frais de personnel d'appui qui effectuent des prestations directes pour le projet.

Situation des co-financements.

WWF a encore besoin de trouver 8359 € pour remplir totalement ses obligations, mais reste optimiste quand à la possibilité de dépasser les co-financements prévus, dans la mesure où le montant présenté en cofinancement représente uniquement les fonds avec des contrats signés jusqu'au 31 décembre 2008.

CI recherche des financements complémentaires, notamment pour la réalisation de « rapid assessments » à Madagascar et confirme que les 200 000 € initialement prévus pour le site de Nosy Hara ne seront pas disponibles.

Prolongation de la date limite d'utilisation du financement FFEM.

La COI a précisé que le FFEM n'est pas opposé à une prolongation de l'utilisation du financement au delà du 30 juin 2009, mais que cela reste lié à une obligation de résultats. La COI fait remarquer qu'il faut envisager la prolongation au regard des aspects techniques, afin que le projet remplisse au mieux ses objectifs (notamment finalisation de la composante 1).

La PFN de Madagascar est d'accord sur le principe d'une prolongation, en précisant que cela permettrait de finaliser au mieux le projet et de préparer l'après projet, mais demande que soit précisé la durée de prolongation. Elle a fait remarqué que cela pourrait créer un problème en ce qui concerne le fonctionnement de l'UGP (composante 5) si des fonds supplémentaires ne sont pas disponibles.

La PFN de Maurice a fait remarqué que ce serait une bonne mesure de sécurité de faire une prolongation de 6 à 12 mois.

La PFN des Seychelles a aussi fait remarquer qu'une prolongation est souhaitable, mais que cela aura une implication financière à prendre en compte.

Fonctionnement de l'UGP.

En terme de fonctionnement, la COI s'est félicité des améliorations apportées et a rappelé à l'UGP quelques points importants :

- Informer la COI avant de prendre des contacts de niveau institutionnel (ex : rencontre avec les OPL) lors des missions de l'UGP dans les pays.
- Mettre systématiquement en copie la COI lors des échanges entre les PFN et l'UGP.
- Informer la COI dès qu'un point de blocage apparaît (ex : radars aux Seychelles, signature du contrat IRD, besoin d'appui pour la collecte des données).
- Envoyer systématiquement à la COI les TDR pour validation, avant signature des contrats.
- Envoyer une copie des contrats après signature.
- Envoyer les résultats des appels d'offre (au minimum grille d'évaluation des offres).
- Réduire autant que possible le délai de préparation et de signature des contrats.

Recommandations :

- **Le comité de pilotage recommande de ne pas augmenter le montant des composantes 3 et 4.**
- **Le comité de pilotage approuve un transfert de la composante 2 vers la composante 1, sous réserve du financement des dernières activités prévues dans le document de projet pour la composante 2 (et notamment les activités à réaliser à Mohéli) et sous réserve d'acceptation par les deux principaux bailleurs (FFEM et WWF).**
- **Le comité de pilotage recommande à l'UGP de prendre contact avec le PFN des Comores pour finaliser les besoins d'intervention aux Comores.**

- Le comité de pilotage recommande aux pays de faire part au plus vite (fin juillet, délai de rigueur) à l'UGP (avec copie à la COI) des requêtes d'appoint qu'ils pourraient avoir en terme d'appui aux AMP (composante 2).
- Le comité de pilotage recommande que la nouvelle proposition d'aménagement budgétaire soit finalisée pour début août et envoyée aussitôt à la COI pour avis.
- La COI enverra la proposition d'aménagement budgétaire au FFEM avec un courrier de couverture pour demande de validation.
- Le comité de pilotage recommande que l'UGP aille de l'avant dans la réalisation de la composante 1 sans attendre un accord formel pour les réaffectations entre les composantes.
- La COI recommande que des financements supplémentaires soient trouvés, notamment par WWF et CI, afin d'alimenter les composantes 1 et 5.
- La COI recommande que l'UGP contacte ProGeCo pour étudier les possibilités de co-financement de certaines activités (sensibilisation, atelier de vision, formation des gestionnaires, etc...)

4. Clôture du Comité de pilotage

Tour de table des participants :

France/Réunion :

Le PFN a remercié le gouvernement des Seychelles pour son accueil. Il note que l'UGP a fait du bon travail et est resté patient pendant le déroulement du comité de pilotage malgré les demandes parfois compliquées des PFN. Il considère qu'il reste beaucoup de travail à réaliser dans le peu de temps imparti et souhaite bon courage à l'UGP. Il espère une contribution plus active de la Réunion au projet RAMP-COI l'année prochaine, notamment en accueillant (si la disponibilité de financement le permet) le prochain comité de pilotage, mais aussi la réunion des gestionnaires. Une réunion du réseau récif pourrait également être accueillie si les dates de cette dernière étaient coordonnées avec le forum des gestionnaires. Une implication plus forte de la Réunion n'était pas possible auparavant à cause de la création de la Réserve Naturelle Marine. Les échanges sont très enrichissants pour la Réunion (contexte socio-économique différent) qui essaiera de poursuivre le partenariat dans la mesure des ressources humaines et financières disponibles.

Madagascar.

La PFN de Madagascar a remercié le gouvernement des Seychelles pour son accueil, ainsi que la COI et l'UGP pour l'organisation du comité de pilotage. Elle souhaite une bonne continuation au projet et espère que cette initiative ira au-delà de la création d'un réseau d'AMP, en incitant les pays à intégrer les autres initiatives mondial comme GLISPA ou l'ICRII. Elle réaffirme que le SAGE apportera tout son appui au projet et continuera à sensibiliser les décideurs politiques malgaches et les nouveaux arrivants dans les ministères suite aux derniers remaniements.

Maurice.

La PFN de Maurice a remercié le gouvernement des Seychelles pour son accueil, l'UGP et la COI pour l'organisation du comité de pilotage et le projet pour son appui au parc marin de Balaclava, ce qui participe à la vision de l'île Maurice durable. Elle a assuré qu'elle veillera à une bonne coordination avec Rodrigues qui doit impérativement la mettre en copie lors des échanges avec la COI ou l'UGP.

Maurice / Rodrigues.

Après les remerciements d'usage, le représentant de Rodrigues a assuré le comité de pilotage qu'il y aura toujours une personne affectée au suivi du projet à Rodrigues. Il a exprimé sa satisfaction d'avoir clarifié les choses en ce qui concerne la mise en œuvre du projet et s'est engagé à terminer le projet sur Rodrigues.

Seychelles.

Le PFN des Seychelles a remercié la COI et l'UGP d'avoir organisé le comité de pilotage dans son pays, ce qui a permis d'impliquer encore plus étroitement les partenaires seychellois. Le PFN a remercié l'UGP et la COI pour leur appui dans l'organisation pratique du comité, ainsi que la SFA qui a prêté la salle et Mme Christelle Betsy qui a assuré les aspects logistiques.

Conservation International.

Après les remerciements d'usage, le représentant de CI a dit se préparer à la suite du projet, et assure que CI poursuivra son soutien au projet et sa collaboration étroite avec l'UGP.

WWF.

Le représentant de WWF a remercié les Seychelles, la COI, l'UGP et l'ensemble des participants. Il est satisfait que le projet ait finalement obtenu des résultats concrets et il lui semble qu'il y a une bonne vision de ce qu'il reste à faire. Il est confiant que le projet atteigne ses objectifs et satisfasse les bailleurs.

Observateurs.

Paul Siegel s'est dit fier de faire partie de cette aventure et propose que l'on réfléchisse à la suite du programme dans le cadre d'un groupe de travail et de réflexion.

Michel Vély pense qu'il faut identifier plusieurs scénarios pour la pérennisation du projet, avec une définition des priorités.

Commission de l'océan Indien.

La représentante de la COI a surenchérit en expliquant que la COI mène actuellement une réflexion sur les moyens de pérenniser les acquis des projets (ex : « basket funds »), car les pays et les bailleurs sont favorables à une poursuite des projets après la fin des financements initiaux.

Tenu du prochain comité de pilotage.

Suite à la mission de l'ATR à la Réunion en novembre 2007, la Réunion a été pressentie pour la tenue du comité de pilotage 2009 (ainsi que pour l'organisation du forum des gestionnaires voire d'une réunion du réseau récif si les dates de cette dernière pouvaient être coordonnée avec le forum). Cependant, la Réunion ne peut pas valider aujourd'hui le financement et le PFN va prendre contact avec la préfecture pour vérifier la disponibilité / éligibilité des fonds de coopération régionale pour cette action (sachant que l'éligibilité des projets a été modifiée). Une réponse sera donnée avant octobre 2008 dernier délai.

Il a été décidé à l'unanimité que le prochain comité de pilotage aurait lieu à la Réunion en juin 2009 (DIREN, Saint-Denis), sur financement du projet ou de la Réunion, selon les moyens disponibles.

Le PFN essaiera aussi d'organiser la réunion des gestionnaires et la réunion Réseau Récif. Sur ces aspects là, il se mettra en contact direct avec l'UGP.

La Chargée de mission environnement de la COI a clos le comité de pilotage en remerciant le pays hôte, l'UGP et l'ensemble des participants, et en précisant qu'elle avait apprécié le climat consensuel qui avait prévalu pendant les deux jours de réunion.

5. Annexes.

Volontaire à l'internationale (VI) : Proposition de WWF-France à l'UGP.

Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission (VI) localisé à Madagascar au sein de l'UGP

Profil : biologiste marin avec expérience de conservation
Familiier des SIG (Arc View et Mapinfo) et connaissance de Marxan

Tâches à réaliser : appui à l'analyse écorégionale jusqu'à son aboutissement

1. Rechercher les compléments d'informations et de données encore manquantes (cf ci-dessous) auprès des experts de la région
2. Adapter le SIG à Madagascar au sein de l'UGP
3. Compléter le SIG déjà en place
4. Appuyer la préparation de l'atelier de pré-vision, en assurant notamment les échanges avec TNC, avec qui nous réaliserions l'atelier
5. Rédiger le compte-rendu de l'atelier de pré-vision
6. Compléter le SIG avec les éléments d'information et de données issues de l'atelier
7. Préparer l'atelier de vision
8. Rédiger le rapport de l'atelier de pré-vision
9. Rédiger le document final de l'AER

Répartition des charges

Accueil : WWF-Madagascar

Salaire : WWF-France

Voyages: WWF-Madagascar (prévoir au moins 1 mission par pays, plus éventuellement une mission au Kenya)

Contrats pour fourniture de données : appui éventuel de l'Agence des aires marines protégées (discuté en réunion et OK sur le principe)

Données complémentaires à récupérer :

Coraux (cf. Tim Mac Clanahan et autres experts)

Poissons (cf. Tim Mac Clanahan et autres experts)

Sites d'importance pour la reproduction d'espèces remarquables (rares, menacées, endémiques) et des espèces d'intérêt économique

Données complémentaires oiseaux

Données complémentaires tortues

Coelacanth

Délais et tâches

Dans la mesure où l'agrément a déjà été obtenu de la part de l'organisme en charge (UBIFRANCE) pour un VI à Madagascar, l'agrément s'applique également à ce nouveau VI.

A partir du moment où WWF-Madagascar donne son accord, il suffit alors de préparer les termes de référence et faire une fiche de poste à présenter à UBIFRANCE (Catherine et Rémi), de lancer l'appel d'offre et de procéder au recrutement (WWF-France).